|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 26-29 mars 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG18/10-F** |
| **12 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Japon | |
| Proposition de rÉvision de la présentation  des Recommandations UIT-R | |
| Clarification de la définition et de l'utilisation des notes et des renvois en bas de page ainsi que du statut des Annexes et des Pièces jointes  dans les Recommandations UIT-R | |

Au cours de la 24ème réunion du GCR tenue en avril 2017, le Japon a proposé que le GCR envisage de revoir la «Présentation des Recommandations UIT‑R» (<http://www.itu.int/oth/R0A0E000097>) figurant dans les lignes directrices du Directeur relatives aux méthodes de travail, dont il est fait mention dans la Résolution UIT-R 1-7 (§ A1.6.2), afin de clarifier l'utilisation des notes et renvois en bas de page dans les Recommandations UIT-R, conformément aux définitions employées dans les textes de l'ISO/CEI et de l'UIT-T.

Suite à cette proposition et aux débats qui ont eu lieu lors de la réunion, le Japon propose un projet de révision de la «Présentation des Recommandations UIT‑R» (voir la Pièce jointe), afin d'harmoniser ce texte avec la définition des notes et des renvois en bas de page donnée au § 9.6 du «Guide de présentation des Recommandations de l'UIT-T (février 2016)» (<http://www.itu.int/oth/T0A0F000004/en>). En outre, il est proposé de lever toute ambiguïté quant à la nécessité d'indiquer expressément le statut des Annexes et des Pièces jointes figurant dans une Recommandation UIT-R, qui peuvent avoir un caractère normatif ou informatif. Des orientations supplémentaires, dans lesquelles il est fait mention du Guide stylistique de langue anglaise de l'UIT, sont également fournies. Enfin, il est proposé de publier une version actualisée de la «Présentation des Recommandations UIT‑R» dans les deux mois suivant la réunion du GCR, afin que cette version soit applicable à toutes les Recommandations UIT‑R, nouvelles ou révisées, publiées après une certaine date (à convenir).

**Pièce jointe**: Avant-projet de révision de la «Présentation des Recommandations UIT-R».

Pièce jointe

avant-projet de révision de la «PRÉSENTATION   
DES RecommAndations UIT-R»

Résumé

|  |
| --- |
| Cet élément est placé en tête de la Recommandation. Il en présente l'objet et le contenu sous la forme d'un bref aperçu indiquant les raisons de l'étude et les motifs de l'élaboration de la Recommandation, ce qui permet aux membres et aux utilisateurs de l'UIT d'en évaluer l'utilité pour leurs propres travaux.  En cas de révision ou de modification d'une Recommandation existante, cet élément devrait comporter une description succincte des changements qui y ont été apportés, en particulier s'il s'agit d'une Recommandation incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.  Cet élément définit sans ambigüité le but ou le sujet de la Recommandation, et:   * devrait clarifier l'objectif de la Recommandation; * devrait indiquer les limites d'applicabilité de la Recommandation.   Le résumé devrait être supprimé du texte de la Recommandation une fois que celle-ci a été approuvée. |

**⮣ [**soumis à l'examen de la CE compétente]

**Recommandation UIT-R (Série).XXX-version [\*]**

**⮡** [à partir de 0, p. ex. 1154-0]

**Titre**

|  |
| --- |
| * devrait refléter l'objet principal de la Recommandation; * devrait donner une indication des principaux services et bandes de fréquences concernés, s'il y a lieu; * ne devrait pas être inutilement long; * les renseignements importants devraient être placés dans le Domaine d'application. |

(années d'approbation)

**Domaine d'application**

|  |
| --- |
| Cet élément définit sans ambigüité le but ou le sujet de la Recommandation et:   * devrait clarifier l'objectif de la Recommandation; * devrait indiquer les limites d'applicabilité de la Recommandation (p. ex. service(s), bande(s) de fréquences, systèmes, applications, etc.)   Le Domaine d'application devrait être conservé dans le texte de la Recommandation après que celle‑ci a été approuvée. |

**Mots-clés [**peuvent figurer dans le Domaine d'application**]**

|  |
| --- |
| Les mots-clés spécifiques:   * devraient décrire les principaux thèmes de la Recommandation et servir aux recherches plein texte; * ne devraient normalement pas comporter plus de 5 mots. |

*Les deux éléments suivants (Abréviations/Glossaire et Recommandations et Rapports UIT connexes) peuvent être placés à la suite des précédents, comme ici, ou à la fin de la Recommandation.*

**Abréviations/Glossaire**

|  |
| --- |
| La liste des abréviations (resp. le glossaire) comporte au moins 5 entrées et dresse la liste des abréviations (resp. des termes) employé(e)s dans toute la Recommandation, rangé(e)s dans l'ordre alphabétique et accompagné(e)s de leur forme développée (resp. de leur définition). |

Recommandations et Rapports UIT connexes

NOTE – Dans tous les cas, il convient de citer l'édition la plus récente de la Recommandation ou du Rapport en vigueur.

**[\*]** Recommandation incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications (voir Volume 4).

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant (obligatoire)

|  |
| --- |
| Cette partie devrait comporter des considérations générales indiquant les raisons de l'étude et les motifs de l'élaboration de la Recommandation; elle devrait faire l'objet de recommandations dans la partie "*recommande*" et ses différents points devraient être énumérés comme suit: |

*a)*

*b)*

*c)…… à z)*

reconnaissant (facultatif)

|  |
| --- |
| Cette partie devrait comporter des références à des éléments d'information factuels ou à des études qui ont servi de base aux travaux et ont été pris en compte, selon les cas; ces références devraient normalement renvoyer à des documents de l'UIT, et être énumérées comme suit: |

*a)*

*b)*

*c)…… à z)*

notant (facultatif)

|  |
| --- |
| Cette partie devrait comporter des éléments d'information généralement admis à l'appui de la Recommandation et/ou s'y rapportant, ainsi que des références aux Annexes appropriées, qui devraient être considérés comme ayant un caractère informatif, et ses différents points devraient être énumérés comme suit: |

*a)*

*b)*

*c)…… à z)*

recommande (obligatoire)

|  |
| --- |
| Cette partie devrait comporter:  des spécifications, exigences, données ou orientations recommandées concernant les méthodes recommandées pour accomplir une tâche donnée; ou des procédures recommandées relativement à une application donnée, qui peuvent faire mention d'Annexes. *Ses différents points devraient être énumérés comme suit:*  1  2  On peut inclure dans cette partie des Notes portant sur un point en particulier ou sur l'ensemble d'entre eux (par exemple afin d'indiquer que certaines études ne sont pas encore terminées). On peut faire appel à des renvois en bas de page pour donner des renseignements concernant un élément, un mot ou un concept particulier. Les notes et les renvois en bas de page ne devraient pas contenir de spécifications à valeur normative, sauf indication contraire.  Les notes des tableaux et des figures sont à traiter indépendamment des renvois en bas de page et des notes insérées dans la Recommandation. Pour les tableaux, elles doivent être placées à l'intérieur du cadre du tableau, et pour les figures, elles doivent être placées entre la figure et le titre de cette dernière. De telles notes peuvent contenir des spécifications à valeur normative. |

Annexe(s)

|  |
| --- |
| Cette partie devrait:   * comporter des détails techniques ou une description des méthodes/procédures; * appuyer ou clarifier les points du *recommande* qui y sont visés; * être numérotée selon l'ordre suivant: Annexe 1, Annexe 2, etc.   Elle est nécessaire à l'intégrité et la compréhension générales de la Recommandation.  Une Annexe peut être normative ou non normative (informative). Le terme «(Normative)» ou «(Informative)» devrait être ajouté après le titre de l'«Annexe», pour clarifier le statut de cette dernière.  Si le texte de l'Annexe a plus de 5 pages, celle-ci doit comporter une table des matières.  S'il faut donner des renseignements supplémentaires ou complémentaires, des notes peuvent être intégrées dans le texte des Annexes. Ces notes sont, en règle générale, placées après le paragraphe ou l'alinéa auquel elles se réfèrent. On peut faire appel à des renvois en bas de page pour donner des renseignements concernant un élément, un mot ou un concept particulier. Les notes et les renvois en bas de page ne devraient pas contenir de spécifications à valeur normative, sauf indication contraire.  Les notes des tableaux et des figures sont à traiter indépendamment des renvois en bas de page et des notes insérées dans l'Annexe. Pour les tableaux, elles doivent être placées à l'intérieur du cadre du tableau, et pour les figures, elles doivent être placées entre la figure et le titre de cette dernière. De telles notes peuvent contenir des spécifications à valeur normative. |

Pièce(s) jointe(s) à une Annexe (si nécessaire):

|  |
| --- |
| Cette partie devrait:   * comporter des informations se rapportant à une Annexe d'une Recommandation et la complétant; * clarifier les points du *recommande* visés dans cette Annexe.   Elle n'est pas nécessaire à l'intégrité et la compréhension générales de la Recommandation.  Une Pièce jointe peut être normative ou non normative (informative). Le terme «(Normative)» ou «(Informative)» devrait être ajouté après le titre de la «Pièce jointe», pour clarifier le statut de cette dernière.  Si le texte de la Pièce jointe a plus de cinq pages, celle-ci doit comporter une table des matières.  S'il faut donner des renseignements supplémentaires ou complémentaires, des notes peuvent être intégrées dans le texte de la Pièce jointe. Ces notes sont, en règle générale, placées après le paragraphe ou l'alinéa auquel elles se réfèrent. On peut faire appel à des renvois en bas de page pour donner des renseignements concernant un élément, un mot ou un concept particulier. Les notes et les renvois en bas de page ne devraient pas contenir de spécifications à valeur normative, sauf indication contraire.  Les notes des tableaux et des figures sont à traiter indépendamment des renvois en bas de page et des notes insérées dans la Pièce jointe. Pour les tableaux, elles doivent être placées à l'intérieur du cadre du tableau, et pour les figures, elles doivent être placées entre la figure et le titre de cette dernière. De telles notes peuvent contenir des spécifications à valeur normative. |

|  |
| --- |
| Les Recommandations ne devraient pas comporter d'**Appendice**(s), afin d'éviter toute confusion avec les **Appendices** du RR. |

Orientations supplémentaires

Le Guide stylistique en langue anglaise de l'UIT est accessible à l'adresse <http://www.itu.int/en/language-tools/Documents/styleguide.docx>.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_